



LA FORCE DE LA PAIX

CÔTE D'IVOIRE

Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI

Volume 4 - N°4 • Avril 2014



CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA SITUATION DES VICTIMES DE LA CRISE IVOIRIENNE
 Du 12 au 14 février 2014
 Hôtel Belle Côte, Abidjan

Organisée par l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire,
 En collaboration avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la Côte d'Ivoire
 Avec l'appui de l'ONUCI et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME EN ACTION

P. 3-4

LES PRINCIPALES REALISATIONS DE LA DDH EN 2013

P. 5-6

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SITUATION DES VICTIMES DE LA CRISE IVOIRIENNE

P. 9



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

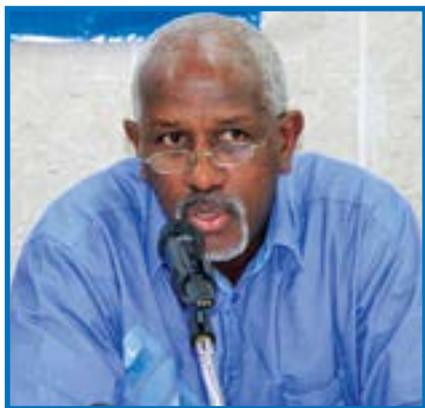
1993-2013

www.onuci.org



AU TRAVAIL
POUR VOS
DROITS
1993 - CONFERENCE MONDIALE
SUR LES DROITS DE L'HOMME

NOTRE TRAVAIL DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE: s'arrêter pour faire le point ; s'engager à faire plus et mieux !



Eugène Nindorera, Chef de la Division des droits de l'Homme Représentant de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Côte d'Ivoire

Le mandat de la Division des Droits de l'Homme (DDH) de l'ONUCI a toujours gravité autour d'un noyau essentiel : contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les enfants et les femmes. Ceci implique la mission de surveiller et d'aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme, en vue de mettre fin à l'impunité. De plus, depuis la fin de la crise postélectorale consécutive à l'élection présidentielle de 2010, la DDH, avec son expertise, appuie et facilite la conduite du processus de justice transitionnelle tel que conçu par les autorités nationales.

Les débuts d'année sont souvent l'occasion de faire des bilans et de prendre des résolutions pour la suite. La DDH saisit donc cette belle occasion, à travers ce numéro thématique du bulletin *La Force de la Paix* pour faire un peu le

point de ses actions et jeter un regard sur le futur.

Dans ce numéro, nous jetons un regard rétrospectif, certainement non exhaustif, sur les actions de la Division dans sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Dans le chapitre « La DDH en action », vous verrez une synthèse sur les formations réalisées à l'intention des Commissaires de la nouvelle Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) et des contingents ivoiriens avant leur départ à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), ou encore un compte rendu de la célébration du 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme (JIDH).

Aussi, le chapitre sur les « principales réalisations de la DDH en 2013 » revient succinctement sur nos missions de terrain, l'opération du Centre d'appel des droits de l'homme, les projets à impact rapide que la DDH a facilités, etc. Vous verrez par exemple que plus de 400 missions d'investigation ont été conduites au cours de l'année 2013; plus de 590 représentants d'ONG formés sur les principes de base de la surveillance et documentation en matière de droits de l'homme; et plus de 15.000 acteurs nationaux formés sur les droits de l'homme, la cohésion sociale, les droits de la femme et de l'enfant, etc. Enfin, sous la rubrique « Questions thématiques », nous abordons la problématique des Dozos (chasseurs traditionnels) dans le but de donner une perspective « droits

de l'homme » sur cette question.

Bien d'autres réalisations, y compris dans le domaine de la conduite du processus de justice transitionnelle sont à mettre à l'actif de la DDH au cours de l'année 2013. Nous en sommes fiers. Mais nous savons aussi que tout est perfectible sur cette terre : l'on peut toujours faire plus et mieux. Et c'est cela notre engagement pour la nouvelle année 2014. Nos 13 bureaux de terrain ainsi que nos 3 Unités de Coordination basées au siège de l'ONUCI continueront de sillonner les quatre coins de la Côte d'Ivoire en vue de surveiller et rapporter sur la situation des droits de l'homme ; conduire des activités de formation et de renforcement de capacités ; et d'engager, avec les acteurs nationaux et locaux, les forces de l'ordre, les organisations de la société civile dans leur diversité et l'ensemble des populations vivant en Côte d'Ivoire, un dialogue constructif qui permette d'améliorer de façon continue l'état des droits de l'homme dans le pays. Enfin, au cours de l'année 2013 et en ce début de l'année 2014, des collègues ont quitté la DDH pour d'autres missions. Il s'agit de : Isatou Harris, Mouna Amidou, Charles Nnoko Mbibi, Leonard Sedjro Sossoupe, Joseph Noubadoum, Abdouramane Bakayoko, Federica Seymandi, Félix Ahouansou et plus récemment Fatou Dieng Thiam. Guillaume Ngefa, le Chef adjoint de la DDH a aussi quitté la DDH et l'ONUCI pour la MINUSMA au Mali. Vous trouvez dans ce numéro un bilan que M. Ngefa fait des dix années qu'il a passées à la DDH/ONUCI.

FRÉQUENCES ONUCI FM



**ABENGOUROU 94.7 • ABIDJAN 96.0 • ADZOPE 96.0 • BANGOLO 91.1 • BONDOUKOU 100.1
BOUAKÉ 95.3 • BOUNA 102.8 • BOUNDIALI 90.0 • DABAKALA 93.9 • DALOA 91.4 • DANANÉ 97.6
DAOUKRO 94.7 • DUEKOUÉ 91.1 • FERKESSEDOUGOU 104.4 • GUIGLO 93.7 • KORHOGO 95.3
MAN 95.3 • ODIENNÉ 101.1 • SAN-PEDRO 106.3 • SEGUELA 101.8 • TABOU 95.3 •
TOULEPLEU 93.7 • YAMOOUSSOUKRO 94.4 • ZUENOULA 95.3**



OPERATION DES
NATIONS UNIES
EN CÔTE D'IVOIRE

Directeur de publication : Kadidia Ledron
Rédacteur en Chef : Mathy Mupapa
Coordinatrice : Rosamond Bakari
Textes : Division des Droits de l'Homme
Graphiste Designer : Jean Brice N'doli
Illustrations : Serge Assain Aliké
Crédits photos : Basile Zoma



Ensemble pour la PAIX

La Division des Droits de l'Homme en action

La DDH contribue au renforcement des capacités des Commissaires de la CNDHCI

La Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI, représentant le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), a organisé deux sessions de formations au profit des Commissaires de la CNDHCI et de son personnel technique, dans le but d'accompagner la nouvelle CNDHCI dans la mise en œuvre de ses activités de démarrage. La première session de formation sur « les techniques d'enquête et de rédaction de rapport » s'est déroulée à Abidjan les 23 et 24 septembre 2013, à l'hôtel Belle Côte.

La deuxième session, organisée du 16 au 19 décembre 2013, a porté sur un



Cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des Commissaires CNDHCI

« atelier de partage d'expériences et de bonnes pratiques dans l'opérationnalisation et le fonctionnement d'une Commission nationale des droits de l'homme ». Organisé en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le HCDH et l'Association francophone des com-

missions nationales des droits de l'homme (AFCNDH), cet atelier visait à accompagner la CNDHCI dans la réflexion sur la mise en place de ses structures à travers un partage d'expériences et de meilleures pratiques d'autres institutions nationales des droits de l'homme.

La DDH/ONUCI forme les contingents des FRCI avant leur déploiement à la MINUSMA

La Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI a apporté un appui technique dans la formation des contingents des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) déployés à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) en tant que Casques bleus de l'ONU. Deux sessions de formation en droits de l'homme et en droit international humanitaire

ont été organisées à l'intention de ces contingents. La première session de formation a été organisée conjointement avec l'Etat Major Général des Armées et s'est déroulée à Abidjan du 23 au 24 avril 2013 à Abidjan. La deuxième session a eu lieu du 2 au 3 septembre 2013 au camp de la Force Licorne, à Abidjan. Au total, 340 éléments composés d'officiers, de sous-officiers et de soldats du rang des deux contingents FRCI pour la MINUSMA ont bénéficié de ces cours. Ces séminaires avaient pour objectif de sensibiliser les différents contingents FRCI aux principes fondamentaux des droits de l'homme afin qu'ils contribuent, de façon exemplaire, à assurer une meilleure protection des populations civiles durant leur mission au Mali.

La DDH apporte divers appuis aux organisations de la Société civile

Au cours de l'année 2013, la DDH a poursuivi et renforcé son soutien aux activités menées par les organisations de la Société civile. Ainsi, elle a apporté un appui technique et financier au Comité de suivi des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) pour l'organisation, les 28 et 29 août 2013, d'un « atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU de 2009 acceptées par la Côte d'Ivoire ».

Par ailleurs, en tant que partenaire à l'organisation de la Session d'enseignement en droit international humanitaire

et pénal par l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg et la Fondation Friedrich Neumann, du 16 au 21 novembre 2013 à Abidjan, la DDH a pris en charge les frais de participation de 10 représentants d'ONG à cette session et présenté le cours inaugural de ladite session.

Enfin, au cours de l'année 2013, la DDH a reçu en séance de travail une vingtaine d'ONG à qui des conseils ont été prodigués pour une meilleure promotion et protection des droits de l'homme. La DDH a également fourni des outils et gadgets promotionnels des droits de l'homme (affiches et tee-shirts) à une cinquantaine d'ONG pour soutenir des activités de formation et de sensibilisation organisées par elles.

La DDH a célébré avec le Gouvernement la Journée internationale des droits de l'homme et les 20 ans du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme et des 20 ans du HCDH, le 10 décembre 2013, la Division des Droits de l'Homme de l'ONU, représentant le Bureau du HCDH en Côte d'Ivoire, a organisé une causerie-débat autour du thème central de la Journée : « 20 ans au travail pour vos droits ! ».

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Arnauld Akodjenou, a prononcé un mot de circonstance en introduction à la causerie-débat. Dans ses propos, il a rendu un hommage à Nelson Mandela décédé le 5 décembre 2013 et a fait observer une minute de silence en sa mémoire.

Il a en outre montré combien Nelson Mandela a incarné, toute sa vie durant, les valeurs véhiculées par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une soixantaine de personnes, dont des représentants du Corps diplomatique, des représentants d'agences du Système des Nations Unies, des res-

ponsables d'ONG, ainsi que du personnel de l'ONU ont pris part à cette rencontre.

La causerie-débat était animée par

un panel composé du ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, de la CNDHCI, de la Société civile et de l'ONU.



M. Arnauld Akodjenou, Représentant spécial adjoint du SG en Côte d'Ivoire, prononçant une allocution à la causerie débat de la JIDH.



Le Chef de la DDH prononçant une allocution lors des festivités commémoratives du 10 décembre 2013 à Agboville.

Célébration officielle de la JIDH à Agboville

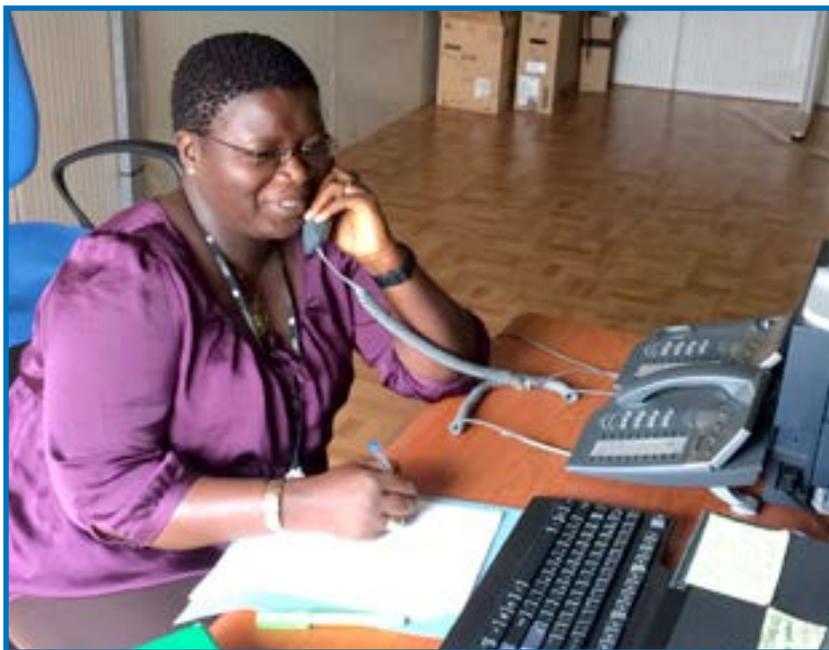
Comme à l'accoutumée, la DDH/HCDH, a célébré, conjointement avec le Gouvernement, la Journée internationale des droits de l'homme (JIDH) à Agboville, localité choisie pour abriter les activités commémoratives. La cérémonie a été marquée par les allocutions du Maire d'Agboville, du Chef de la Division des Droits de l'Homme et du Directeur adjoint de cabinet du Garde des sceaux, ministre de la Justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, représentant le ministre empêché. Les allocutions ont été ponctuées de prestations d'artistes de la localité. Après la cérémonie, les officiels ont effectué une visite à la maison d'arrêt et de correction d'Agboville. Les élèves, les chefs religieux et traditionnels, les cadres de la ville ont massivement pris part à la célébration.

LES PRINCIPALES REALISATIONS DE LA DDH EN 2013

Le Centre d'appel réactif

Depuis le 1er février 2013, la DDH/ONUCI a réactivé son Centre d'appels (CA). L'objectif du CA est d'offrir aux personnes se trouvant aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur, la possibilité de joindre l'ONUCI par téléphone aux fins de l'informer dans les meilleurs délais de cas d'exactions ou de violations des droits de l'homme ainsi que de toute autre situation pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens. Le CA est joignable 24 h/ 24 au 06 20 80 59 ou le 20 23 80 59 et fonctionne 7j/7.

De février à décembre 2013, le CA a enregistré au total 1.352 appels provenant tant de la Côte d'Ivoire que de l'extérieur, notamment de la France, des Etats-Unis, du Kenya, du Togo et de la Sierra Leone.



Une Chargée des droits de l'homme recevant un appel au Centre d'appel de la DDH-ONUCI

Dix Projets à impact rapide réalisés pour une meilleure jouissance des droits économiques, sociaux et culturels

Dans le but de contribuer à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels pour un mieux-être des populations, la DDH a soutenu et facilité le financement par l'ONUCI de dix Projets à impact rapide (QIPs) au cours de l'année 2013, jusqu'en début 2014. La plupart des projets financés contribuent à la réalisation du droit à l'éducation et du droit à la santé. Ils portent sur :

1. La construction d'une école de 3 classes dans le village de Blé (Toumodi) ;
2. L'appui au centre social d'Adjamé pour la réinsertion sociale des filles de la rue ;
3. La construction d'une maison d'accueil pour les enfants de 0 à 5 ans orphelins, abandonnés, défavorisés et malnutris à Odienné ;
4. La réhabilitation et l'équipement d'une cantine scolaire au lycée municipal Rubino à Agboville ;
5. L'achèvement de la construction de la maternité de Kananwolo ;
6. L'équipement du Centre de documentation et d'information sur les droits de l'Homme (CDI-DH) à Abidjan ;
7. Le projet de construction de 3 classes et d'un bureau au village Ehuikro (S/P Bongouanou) ;
8. L'achèvement et l'équipement de la cantine scolaire du COGES EBOAKRO au quartier Eboakro (préfecture d'Aboisso) ;
9. La réhabilitation de 2 bâtiments et 3 classes chacun, de l'EPP du village de Datié à Abidjan ;
10. La construction d'un bâtiment de 3 classes à l'EPP Gbandjadjoungo (département de Sinematiali).



Formation des FRCI en droits de l'homme à Korhogo

Plus de 15. 000 acteurs nationaux formés et sensibilisés sur diverses thématiques des droits de l'homme

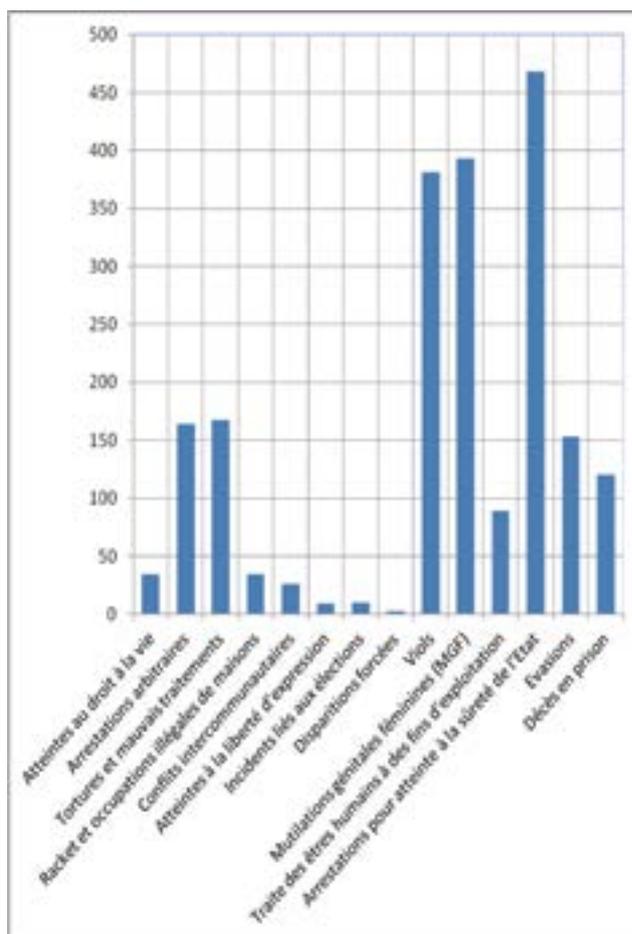
Dans le but de renforcer les capacités des acteurs nationaux pour une meilleure protection et promotion des droits de l'homme, la DDH de l'ONU a organisé plusieurs sessions de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme.

A travers ces sessions, plus de 15. 000 personnes, dont 1089 éléments des FRCI, de la police et de la gendarmerie, 192 acteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire et 592 représentants d'ONG de défense des droits de l'homme, ont été formés sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et sensibilisés à leur rôle pour le renforcement du système de protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

477 missions d'investigation conduites sur toute l'étendue du territoire

La DDH a pour mission de mener des enquêtes et investigations sur les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, en prêtant une attention particulière aux violences faites aux femmes et aux enfants pour aider à mettre fin à l'impunité. En 2013, dans le cadre de son mandat de protection, la DDH a mené 477 missions d'investigation sur l'ensemble du territoire national.

Ces investigations lui ont permis de dresser un bilan de la situation des droits de l'homme qui reste encore très préoccupante. De nombreux cas de violations des droits de l'homme, en particulier des arrestations et détentions arbitraires, des violences sexuelles/viols, etc. ont été documentés au cours de l'année 2013 comme l'illustre le graphique ci-contre :



Graphique: Principaux cas de violations des droits de l'homme et de violences sexuelles/viols documentés par la DDH/ONU en 2013.

QUESTIONS THEMATIQUES : LA PROBLEMATIQUE DES DOZOS

Contrairement à leur mission ancestrale de chasseurs traditionnels, les Dozos ont, depuis plusieurs décennies, été utilisés comme des agents de sécurité privée, surtout dans la partie Nord du pays. Lors de la crise postélectorale de 2011, ils ont combattu aux côtés des forces affiliées au Président Alassane Ouattara. Entre mars 2009 et mai 2013, les Dozos ont commis des abus graves des droits de l'homme. Les investigations menées par l'ONU CI ont conclu qu'au moins 228 personnes ont été tuées, 164 autres blessées par balles ou à l'arme blanche, 162 personnes arrêtées et détenues illégalement par des Dozos. De plus, 274 cas de pillage, d'incendie et d'extorsion commis par des Dozos ont été vérifiés et confirmés.

Afin de soutenir le Gouvernement dans ses initiatives, l'ONU CI a organisé, depuis mars 2009, plus de 200 séances de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des Dozos, sur toute l'étendue du territoire national. En outre, le 6 décembre 2013,

la Division des Droits de l'Homme de l'ONU CI (DDH), en coopération avec le HCDH, a publié un rapport dans lequel elle a formulé des recommandations à

l'attention des autorités gouvernementales afin de mettre un terme aux abus commis par les Dozos.



Chasseurs traditionnels ouest africains «Dozos»

LA CONTRIBUTION DE LA DDH/HCDH AU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE EN COTE D'IVOIRE

La DDH, représentant le HCDH en Côte d'Ivoire, joue le rôle de chef de file, au sein du Système des Nations Unies, en matière de justice transitionnelle. A cet égard, elle apporte un appui substantiel aux mécanismes de justice transitionnelle mis en place par les autorités ivoiriennes. L'appui aux activités de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) constitue une priorité pour elle.

Grâce à l'appui technique de la DDH/HCDH et au financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), la phase qualitative des consultations nationales a pu se dérouler

sur l'étendue du territoire national d'août à décembre 2013. Un échantillon d'environ 13.500 personnes, représentatif de toutes les diversités, a pu être consulté sur des thématiques relatives à la justice transitionnelle. Ces consultations ont permis aux populations de s'exprimer, de donner leur point de vue sur la conduite du processus de justice transitionnelle et du processus de réconciliation nationale, et ont facilité l'amorce d'un dialogue intercommunautaire.

En outre, la DDH/HCDH, a contribué, en collaboration avec d'autres partenaires tels que l'International Center for Transitional Justice (ICTJ), Search

For Common Ground, Interpeace et l'USAID, à l'organisation de séminaires et ateliers de formation au profit de la CDVR.

Il s'agit notamment des sessions de « formations au dialogue à travers les consultations nationales et à la mise en œuvre du plan opérationnel de la CDVR », organisées du 28 mai au 16 juin 2013 dans plusieurs localités de la Côte d'Ivoire ; de la « formation des coordonnateurs et superviseurs pour la phase de la recherche de la vérité », organisée à Grand-Bassam du 29 au 30 juillet 2013 ; et d'un « atelier sur les réparations pour les victimes », tenu du 31 juillet au 2 août 2013 à Abidjan.

LES VIOLENCES SEXUELLES ET LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE : les efforts du Système des Nations Unies et du Gouvernement pour y mettre fin

Conformément à la résolution 1528 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies établissant le mandat de l'ONU, et des résolutions subséquentes le renouvelant, la Division des Droits de l'Homme (DDH) a reçu le mandat d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en vue de mettre fin à l'impunité, en prêtant une attention particulière aux violences faites aux femmes et aux enfants. Ainsi, à travers ses 13 Bureaux régionaux, la DDH surveille et documente toutes les violations des droits de l'homme, tout en accordant une attention particulière aux violences faites aux femmes et aux enfants.

A la fin de la crise postélectorale de 2010-2011, la Côte d'Ivoire a été désignée, par la Résolution 1960 du Conseil de Sécurité, comme faisant partie des pays pilotes où les mécanismes de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits commises contre les femmes, les hommes et les enfants des deux sexes devaient être mis en place. Ces mécanismes ont pour objet d'assurer la collecte systématique, en temps utile, d'informations exactes, fiables et objectives sur les violences sexuelles liées aux conflits commises contre les femmes, les hommes et les enfants des deux sexes dans toutes les situations préoccupantes. Ces informations permettent de mieux prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et de mieux y faire face dans des délais appropriés. Les informations obtenues grâce à ces mécanismes constituent également le fondement de l'action de l'ONU, y compris l'imposition de sanctions et d'autres mesures ciblées ainsi que la mise en place de mandats de protection pour des situations figurant à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité.

Bien que la situation des droits de l'homme se soit progressivement améliorée depuis la fin de la crise postélectorale de 2011, la question des violences sexuelles, particulièrement celle du viol, demeure une préoccupation. Au cours de l'année 2013, la DDH a observé une recrudescence des cas

de viol, dont la plupart ont été commis sur des enfants âgés entre deux mois et 18 ans. Au total, 381 cas de viol, dont 62 viols collectifs ont été enregistrés. Les auteurs présumés de ces actes de viol sont des civils (70%). Les éléments des forces de défense et de sécurité (FRCI, policiers et gendarmes) viennent en deuxième position (20%) et en dernier, les hommes ou bandes armées non autrement identifiés (10%). Les viols commis par les enseignants demeurent une préoccupation dans la mesure où les auteurs de ces actes ne sont pas punis avec toute la rigueur de la loi. Plus de 5.000 cas de grossesses en milieu scolaire ont été comptabilisés en 2012 et 2013.

En 2013, la DDH a documenté 293 cas de mutilations génitales féminines (MGF) et 89 cas de traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail. Plusieurs cas de mariages forcés ont été documentés par la DDH et dans la plupart des cas, elle a réussi, avec l'aide de ses partenaires, à faire annuler ces mariages.

Face à cette situation, le Gouvernement ivoirien, à travers les ministères concernés par la question, a mené un certain nombre d'activités et pris des mesures, notamment le redéploiement progressif de la justice dans les Ex-zones Centre Nord Ouest ; la mise en place depuis le 10 août 2007, de la Cellule de coordination du Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ; la création des systèmes de référence et de contre-référence des cas de violences sexuelles à travers les Plateformes régionales ; la réhabilitation de certains centres d'écoute et d'accueil pour les femmes victimes de violences sexuelles ; la mise en place des comités de veille dans plusieurs quartiers de la ville d'Abidjan ; l'intégration de la question des violences sexuelles au Projet multisectoriel de lutte contre le SIDA ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre (VGB).

Pour aider le Gouvernement à amé-

liorer la situation des femmes et des enfants, l'ONU, à travers la DDH et les autres agences des Nations Unies, organise des séances de formation et de sensibilisation sur la question des violences sexuelles, à l'intention des populations ivoiriennes, des forces de défense et de sécurité, des enseignants, des membres des ONG de défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que des agents du ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

Par ailleurs, la DDH publie périodiquement des rapports sur la situation des droits de l'homme. Ces rapports mettent un accent particulier sur les questions de violences sexuelles et formulent des recommandations à l'attention des autorités ivoiriennes afin que des réponses soient apportées au problème de la requalification du crime de viol en attentat à la pudeur ainsi qu'à la question de la tenue des Cours d'Assises. La question du coût élevé du Certificat médical qui est souvent exigé comme préalable au déclenchement de l'enquête judiciaire ou comme élément de preuve indispensable pour qualifier les faits de viol, vient s'ajouter à la liste des difficultés auxquelles les victimes doivent faire face.

A cet égard, la Circulaire du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (MJDHLP) en date du 18 mars 2014, relative à la réception dans les services de police judiciaire des plaintes des victimes d'agressions physiques, vient à point nommé. En effet, cette Circulaire insiste sur le fait que l'ouverture d'une enquête ne peut être conditionnée au dépôt d'un certificat médical qui n'est qu'un élément de preuve, parmi d'autres.

Par ailleurs, la Circulaire précise que la réception des plaintes des victimes ne doit pas être conditionnée par la production du certificat médical et que tout autre élément de preuve doit être consigné de manière systématique dans les mains courantes et procès-verbaux.

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA SITUATION DES VICTIMES DE LA CRISE IVOIRIENNE : LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A l'initiative de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire¹, M. Doudou Diène, une « Conférence internationale sur la situation des victimes de la crise ivoirienne » s'est tenue à Abidjan du 12 au 14 février 2014.

Cette conférence organisée en partenariat avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCl) et avec l'appui du bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, est la deuxième organisée par l'Expert Indépendant après celle sur la justice équitable et l'impunité en Côte d'Ivoire organisée du 21 au 23 février 2013 à Yamoussoukro.

L'objectif principal de la Conférence était d'appuyer et de conforter les efforts des autorités ivoiriennes dans la mise en place de mesures de nature à répondre de manière globale et durable aux problèmes des victimes de la crise ivoirienne.

Au terme de trois jours d'échanges sur la problématique de la réparation pour les victimes de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de partage d'expériences, d'autres pays ayant été confrontés à cette problématique, la Conférence a adopté 11 recommandations :

- i. Identifier les victimes, les sortir de l'anonymat, connaître leurs attentes et leurs besoins et leur accorder un statut à travers une loi ;
- ii. Mettre en place un programme national de réparations pour les victimes de la crise ivoirienne, qui tienne compte des sexo-spécificités, incluant la prise en charge médicale, sans oublier les



Allocution de l'Expert Indépendant, Doudou Diène, lors de la Conférence internationale sur la situation des victimes de la crise ivoirienne.

soins d'urgence ;

iii. Assurer la scolarité gratuite des orphelins, le logement pour les veuves et les orphelins, la restitution des biens occupés, etc.

iv. Identifier les victimes traumatisées et élaborer un projet de prise en charge psychologique et socio-économique pour leur réinsertion et leur réintégration, avec une composante éducation pour les enfants basée sur les valeurs sociales ;

v. Mettre en place un organe de coordination des structures existantes œuvrant pour la prise en charge des victimes ;

vi. Mettre en place un fichier central des victimes ;

vii. Créer une porte d'entrée unique pour recevoir les plaintes des victimes et les en informer; envisager égale-

ment des structures déconcentrées ;

viii. Centraliser et rationaliser les moyens de l'Etat mis à la disposition des victimes ;

ix. Adopter la loi sur la protection des victimes, des témoins et autres personnes concernées, y compris les acteurs judiciaires qui traitent les dossiers à savoir les magistrats, les procureurs et les avocats ;

x. Accélérer les travaux de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) sur la recherche de la vérité, avec insistance sur la communication, l'information et la sensibilisation des populations en général et des victimes en particulier ;

xi. Accélérer les procédures judiciaires en cours et assurer un procès équitable aux présumés auteurs des crimes ; ne pas sacrifier les intérêts des victimes pour des motifs de réconciliation.

¹Le mandat de l'Expert Indépendant a été établi par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, dans sa résolution A/HRC/RES/17/21 du 19 juillet 2011. Depuis sa nomination, l'Expert Indépendant a effectué sept missions en Côte d'Ivoire et produit plusieurs rapports assortis de recommandations au Gouvernement et autres acteurs nationaux à l'effet de contribuer à une meilleure protection et promotion des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

1993-2013



20 réalisations dans le domaine des droits de l'homme

1. Les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques et le droit au développement sont tenus pour des droits universels, indivisibles et synergiques de tous les êtres humains, sans distinction aucune.

2. Les droits de l'homme sont devenus essentiels pour la préservation mondiale de la paix, de la sécurité et du développement.

3. Les nouvelles normes en matière de droits de l'homme se sont appuyées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et l'application universelle des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme s'est sensiblement améliorée.

4. D'autres protections explicites prévues par le droit international existent à présent qui s'étendent notamment aux enfants, femmes, victimes de tortures, personnes handicapées et institutions régionales. En cas d'allégations de violations, les particuliers peuvent déposer plainte auprès des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

5. Les droits des femmes sont à présent reconnus comme des droits fondamentaux. La discrimination et les actes de violence à l'égard des femmes sont au premier plan des discours sur les droits de la personne.

6. Il existe un consensus mondial selon lequel les graves violations des droits de l'homme ne doivent pas être laissées impunies. Les victimes ont le droit de demander justice, notamment dans le cadre de processus de restauration de la primauté du droit à la suite de conflits. La Cour pénale internationale traduit en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

7. Un changement de paradigme s'est opéré dans la reconnaissance des droits des personnes handicapées, en particulier et de manière déterminante, leur droit à une participation efficace dans toutes les sphères de la vie sur un pied d'égalité avec les autres.

8. Un cadre international est à présent en place qui reconnaît les difficultés auxquelles font face les migrants et leurs familles et qui garantit leurs droits et ceux des

sans-papiers.

9. Les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres ont été inscrits parmi les priorités internationales.

10. Les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme identifient et traitent toujours plus les difficultés que rencontrent les peuples autochtones et les minorités, en particulier quant à leur droit à la non-discrimination.

11. Le Conseil des droits de l'homme, créé en 2006, a abordé des questions cruciales et sensibles et son Examen périodique universel, instauré la même année, a permis aux pays de procéder à une évaluation mutuelle de leurs situations des droits de l'homme, de formuler des recommandations et de fournir une assistance aux fins d'amélioration.

12. Les experts et organes indépendants des droits de l'homme des Nations Unies effectuent des activités de suivi et d'enquête selon une approche thématique ou spécifique aux pays. Ils aident à lutter contre l'impunité. Ils abordent tous les droits dans

toutes les régions, via la publication de rapports publics percutants qui améliorent la responsabilisation et aident à lutter contre l'impunité.

13. Les États et les Nations Unies reconnaissent le rôle décisif de la société civile dans la promotion des droits de l'homme. La société civile a été à la pointe de la promotion et protection des droits de l'homme, cernant précisément les problèmes et proposant des solutions novatrices, mettant en avant de nouvelles normes, contribuant aux politiques publiques, donnant la parole aux démunis, sensibilisant au niveau mondial aux droits et libertés, et aidant à l'avènement de changements durables sur le terrain.

14. Une transparence et une responsabilisation plus grandes de la part des gouvernements ainsi que le droit de participer pleinement à la vie publique font l'objet d'une sensibilisation et d'une demande accrues de la part des populations dans le monde.

15. Les institutions nationales des droits de l'homme sont désormais plus indépendantes, revêtent une autorité plus grande, et exercent une influence puissante sur la gouvernance. Plus du tiers de l'ensemble des pays se sont dotés d'au moins une de ces institutions.

16. Le Fonds des Nations Unies pour la réhabilitation des victimes de la torture a aidé des centaines de milliers de victimes à reconstruire leurs vies. De même, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, selon son approche unique axée sur les victimes, a fourni une aide humanitaire, juridique et financière via plus de 500 projets à des particuliers dont les droits fondamentaux ont été violés.

17. Les victimes de la traite des êtres humains sont désormais considérées comme des ayants droit à l'exercice de tout l'éventail des droits de l'homme et ne sont plus

perçues comme des délinquants.

18. Un consensus se fait jour selon lequel les entreprises ont des responsabilités en matière de droits de l'homme.

19. Des directives existent à présent à l'intention des États qui appuient la liberté d'expression, lesquelles précisent dans quelle mesure tels propos constituent une incitation directe à la haine ou à la violence.

20. L'ensemble du droit international des droits de l'homme continue d'évoluer et de se développer, et de répondre aux nouveaux problèmes liés aux droits de l'homme comme les droits des personnes âgées, ainsi que le droit à la vérité, à un environnement sain, à l'eau et l'assainissement, et à l'alimentation.



Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'Homme
1993-2013

« (...) nous avons beaucoup à faire pour léguer un monde meilleur à une prochaine génération qui soit mieux éduquée, plus tolérante et moins violente que celle qui a élaboré à l'issue de longues discussions une vision durable des droits de l'homme à l'occasion de la Conférence de Vienne il y a vingt ans ».

Extrait de la Déclaration finale de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay, à la Conférence Vienne+20, Vienne, 28 juin 2013

Guillaume Ngefa a quitté la Côte d'Ivoire heureux du service accompli au sein de l'ONUCI



M. Ngefa (à droite) recevant une attestation de reconnaissance délivrée par le Chef de la DDH (à gauche) lors de la fête d'au revoir organisée en son honneur.

Guillaume Ngefa, originaire de la République Démocratique du Congo (RDC), est arrivé en Côte d'Ivoire au sein de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) en août 2003. Avocat et ancien activiste des droits de l'homme au sein de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) basée en RDC, il a servi comme Coordonnateur de l'Unité Protection, Documentation et Rapports, avant d'être désigné Chef adjoint de la DDH en 2007. M. Ngefa a assumé l'intérim de la DDH pendant plus d'une année lors de la crise post-électorale de 2010-2011. En 2014, il est redéployé au Mali en tant que Directeur de la DDH et Représentant du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Mali. Avant son départ, la DDH de l'ONUCI a tenu à lui rendre hommage pour le travail accompli pendant plus de dix ans au sein de la mission, après l'hommage qui lui a été rendu par la Société civile ivoirienne.

Interrogé par *La Force de la paix* sur le bilan qu'il fait du travail accompli au sein de la DDH de l'ONUCI pendant ces dix dernières années, Guillaume Ngefa a estimé qu'il ne s'agit pas

d'une tâche aisée. « *C'est toujours difficile de faire un bilan pour un travail de défense et de protection de droits de l'homme. C'est un travail d'ensemble et un travail continu* », a dit M. Ngefa. La DDH a contribué à apaiser les tensions en suivant de près les différentes étapes du processus électoral, notamment, l'enrôlement, l'identification et les élections elles-mêmes pour faire en sorte que la dimension «droits de l'homme» soit prise en compte, a-t-il rappelé, avant de poursuivre : « *de nombreuses violations des droits de l'Homme ont été commises pendant la période de crise en Côte d'Ivoire. Notre rôle a été de faire éclore la vérité pour que les différents acteurs, c'est-à-dire la communauté internationale, le gouvernement, les ONG, les victimes et leurs familles sachent exactement ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise plus. Pendant la crise, nos actions ont contribué à sauver des vies humaines, notamment la vie de 150 prêtres du Grand Séminaire d'Anyama qui étaient menacés de mort. Nous avons également mis en place un Centre d'appel qui nous a permis de récolter toutes sortes d'informations en temps réel. D'ailleurs,*

cette expérience du Centre d'appel a été répliquée en RDC, au Mali et ailleurs ». Une autre contribution importante a été le renforcement des capacités des ONG et de la société civile ivoirienne, a-t-il ajouté. « *Nous avons trouvé une société civile faible, divisée et apeurée parce que les questions de droits de l'homme fâchent et font peur. Nous l'avons accompagnée et encouragée à travailler de façon harmonisée pour la même cause, en évitant d'être instrumentalisée par les acteurs politiques. Aujourd'hui, cette Société civile est un partenaire important* », a indiqué M. Ngefa.

Ses vœux pour la Côte d'Ivoire ? « *Ce sont des vœux de paix et de réconciliation. Je souhaite vraiment une justice équitable pour tous et que la Côte d'Ivoire continue de vivre dans une paix réelle pour rassembler tous les Ivoiriens* », a fait savoir Guillaume Ngefa. « *Je pars avec le sentiment que l'ONUCI a contribué énormément au retour de la paix. Je suis vraiment content d'avoir travaillé à l'ONUCI et je pars avec de très bons souvenirs des collègues, du mandat et de tous les efforts consentis* », a-t-il conclu.